

CONDITIONS GENERALES pour l'occupation du chateau d'Armaillé (la Douve)

Prestations comprises :

Le montant de la location comprend les charges, les consommations d'eau et d'électricité, les taxes de séjour et la fourniture des draps, essuies.

Réservation :

La réservation ne sera effective qu'après versement de l'acompte, par virement sur le compte désigné en bas de page, et remise du présent document signé. Pour garantir la réservation, l'acompte devra être versé dans les 8 jours suivant l'expédition du contrat

Annulation :

Si l'annulation a lieu moins de trois mois avant la date d'occupation, l'acompte reste acquis au propriétaire loueur.

Si l'annulation a lieu moins d'un mois avant la date d'effet du bail il devra payer à titre de dédommagement le montant total de la location.

Dépôt de garantie :

S'il est précisé dans les conditions particulières, un dépôt de garantie est demandé lors de l'entrée dans les lieux et de la signature de l'état des lieux et de l'inventaire. Le montant de ce dépôt sera précisé dans le contrat de location.

Ce dépôt de garantie sera remis immédiatement au locataire dans les huit jours qui suivent le départ si il n'est constaté aucune dégradation après l'état des lieux de sortie.

Si le dépôt de garantie est insuffisant pour régler les sommes dues par le locataire pour remédier aux dégradations constatées, celui-ci s'engage d'ores et déjà à régler les éventuels dépassements. La cuisine devra être en ordre et la vaisselle rangée.

Assurance :

Le locataire atteste être couvert par une assurance de responsabilité civile couvrant sa propre responsabilité et celle des personnes l'accompagnant.

* * * * *